

CONSEIL MUNICIPAL  
Du  
Vendredi 20 Novembre 2020

COMPTE RENDU

Ouverture de séance à : 20h45

Étaient présents : Mesdames ANDRE, BENZERROUK, GIANNONE, JOLY, SAMSON et SMEECKAERT

Messieurs GODARD, LEDOUBLE, LEROY. X, PRATTICO, OURS PRISBIL, SALOMON et YVANOFF.

Étaient Absents excusés : Mme Nicole CHABRE, Mme Rose-Marie GIANNONE et Mr LEROY Daniel

Pouvoirs : Mr LEROY Daniel à Mr LEROY Xavier

Secrétaire de séance : Mme BENZERROUK Myriam

Le Maire informe qu'il retire de l'ordre du jour l'incorporation des biens vacants dans le domaine communal.

1. Approbation du Conseil Municipal du 7 Septembre 2020

Le Maire demande si le Compte Rendu du 7 septembre 2020 appelle des réserves aux conseillers présents lors de ce Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux présents à ce Conseil.

2. Instauration de Déclaration Préalable pour les divisions foncières

La commune souhaite d'avantage préserver et protéger des projets qui mettent en péril son identité environnementale et résidentielle.

L'article L.115-3 du code de l'urbanisme prévoit la possibilité de soumettre à déclaration préalable les divisions foncières dans les zones urbaines et à urbaniser du territoire communal.

Le Maire propose d'appliquer l'article 115-3 du code de l'Urbanisme dans les zones soumises au droit de préemption (zones urbaines et à urbaniser) et dans les zones agricoles A et Naturelle N en instaurant une demande de déclaration de division foncière obligatoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Instauration de demande de Permis de Démolir

La commune souhaite engager une démarche qualitative pour son développement urbain et la préservation de son paysage sur l'ensemble du territoire communal et c'est dans ce contexte qu'il apparaît important d'instaurer un permis de démolir obligatoire sur toutes les zones du PLUi.

L'article R421- du code de l'Urbanisme dit « que doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout où partie d'une construction située dans une commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir »

Le Maire propose d'appliquer l'article R421-7 du code de l'Urbanisme dans toutes les zones du PLUi en instaurant une demande de permis de démolir obligatoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 4. Approbation de la Convention intercommunale d'Attribution des logements sociaux

La communauté urbaine GPS&O, dans le cadre de la loi ALUR et la ELAN et suite à la Conférence Intercommunale du Logement a décidé de créer une commission Intercommunale d'Attribution des logements sociaux (CIA) qui précise les objectifs d'attribution fixés par la réglementation.

Le Conseil Communautaire de GPS&O, par délibération du 12/11/2019 a approuvé la Convention Intercommunale d'Attribution. Les communes membres doivent autoriser le Maire à signer cette convention.

La commune ne disposant pas de logements sociaux, il n'y a pas lieu de signer la convention .

#### 5. Avis sur le transfert de la station d'épuration de NEZEL

Le Maire informe le Conseil Municipal sur le transfert de la station d'épuration de NEZEL dans le Domaine Communautaire.

La commune n'étant pas concernée par ce transfert, Le conseil municipal ne se prononce pas sur ce transfert.

#### 6. Proposition de Participation au frais de destruction des nids de frelons :

La Maire informe le Conseil municipal sur la recrudescence de frelons asiatiques sur la commune. Les pompiers n'interviennent plus pour la destruction des nids. Le Maire propose de participer au frais de destruction des de frelons asiatiques à hauteur de 50 % de la facture avec un plafond de remboursement de 50 €.

#### 7. Prix du repas du 11 novembre 2020

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le tarif du repas du 11 novembre 2020 distribué par les conseillers municipaux et préparé par un traiteur à Vernon.

- Participants de plus de 65 ans : gratuit
- Participants de moins de 65 ans : 20 euros

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 8. Convention de mise à disposition de la salle des fêtes au SIVOS des 3M

Pour mettre en place le protocole sanitaire avec le maximum d'efficacité notamment pour les repas du midi, la commune a mis à disposition du SIVOS des 3M la salle des fêtes. Il convient de régulariser cette mise à disposition par la signature d'une convention.

Il est précisé que la convention s'appliquerait jusqu'au vacances de Noël et elle serait tacitement reconductible si le protocole lié à la pandémie du COVID 19 l'exige.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

#### 9. Nouvelle demande de subvention par des associations :

L'association des anciens combattants de Moisson et l'association « Prévention Routière » sollicitent le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser 150.00 € à l'association des anciens combattants.

## 10. Ile de Loisirs : participation carte famille

Le Maire expose au Conseil Municipal la convention relative à la carte famille d'accès à l'Ile de Loisirs qui existe en partenariat avec le SMEAG.

Le SMEAG consent un tarif préférentiel annuel aux familles pour l'accès à L'Ile de Loisirs, sous la forme d'une carte famille au tarif de 55€ pour la saison 2020.

La commune de Mousseaux sur Seine s'engage à prendre en charge une participation de 35 € par famille, les 20€ restants seront réglés individuellement et directement à L'Ile de Loisirs par les habitants de la commune pour la saison 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire propose au Conseil Municipal de faire bénéficier aux habitants de Mousseaux-sur-Seine des tarifs Intra-Muros avec la médiathèque de Freneuse, et de préparer une convention dans ce sens. Les habitants bénéficient des tarifs Intra GPSEO avec la Médiathèque de Rosny-sur-Seine
- Contrat de ruralité : subvention DSIL validée pour 105 000,00 €
- Déchetterie de Freneuse : Convention entre GPSEO et la CCPIF renouvelée ; accès aux habitants maintenu.
- Demande du Conseil Municipal de faire venir un camion PIZZA sur la Commune
- Nouveau Colombarium : Prévoir un budget de 6000 €
- Entretien du Cimetière : Réfection des allées et réflexion sur le réaménagement du cimetière
- Création d'un fichier informatique pour le recensement des sépultures
- Terrain communal cadastré G979 : réflexion sur son utilisation (plantation d'arbre et/ou jardin jardins partagés)
- Réflexion sur le relogement de Mme MERE si le contrat de ruralité est approuvé
- Proposition pour l'aménagement du terrain communal G630 sente des quais (installation de buts de Football et/ou baskets, installation de bancs) et aménagement du city stade (tables, éclairages.)
- Local technique : proposition d'installation de panneaux solaires  
Surface 120à130m2 pour un coût de 30 000,00 € préférentiellement à associer au Contrat rural en cours d'élaboration.
- Le Maire propose de créer une structure de type associatif afin de recueillir des dons déductibles pour aider aux projets pédagogiques des écoles.
- Antenne ORANGE : s'assurer de son intégration paysagère
- Restauration du Clocher Troglodyte : recherche de financements

Clôture de séance à : 00h30

Fait à Mousseaux-sur-Seine le 26/11/2020

Le Maire,  
Gérard OURS PRISBIL